

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016004

Signataire : ABW/AD

OBJET : Cession au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers (AMA) des biens situés 112 et 114 boulevard Félix Faure sur les parcelles cadastrées U13 et U14.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine ;

Considérant que la Commune est propriétaire des biens en totalité situés 112 et 114 boulevard Félix Faure sur les parcelles cadastrées U13 et U14 ;

Considérant que la désaffectation de l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée BH U 13, a été constatée par un arrêté du maire en date du 3 mars 2016 sur la base d'un procès-verbal de désaffectation du 2 mars 2016 et qu'il a été procédé au classement de ces terrains dans le domaine privé communal par délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 ;

Considérant que l'Association des Musulmans d'Aubervilliers est locataire du 114 Boulevard Félix FAURE depuis le 1^{er} septembre 2004 et également du n°112 voisin depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant que l'Association des Musulmans d'Aubervilliers a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir les biens situés 112 et 114 boulevard Félix Faure sur les parcelles cadastrées U13 et U14 ;

Considérant qu'il n'existe aucun projet d'utilisation de ces locaux à court moyen ou long terme tant au titre du déploiement des services municipaux qu'au titre des politiques d'aménagement développées ou soutenues par la Commune ;

Considérant la longue durée d'occupation des immeubles susmentionnés par l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, et leur état d'entretien général ;

A l'unanimité. MM. GARNIER, LOGRE, VANNIER, Mme YONNET, s'étant abstenus

DELIBERE :

DECIDE de céder les biens situés 112 et 114 boulevard Félix Faure sur les parcelles cadastrées U13 et U14, au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, ou tout substitué.

FIXE le prix de cession 550 000 € (CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS), les frais d'acte étant supportés par l'Association des Musulmans d'AUBERVILLIERS.

DIT que le prix sera payable sur dix années sans intérêts, révision ni indexation, par appels trimestriels de 13 750€ (TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS), terme à échoir, le premier étant payable à la conclusion de l'acte authentique, et les suivants étant exigibles au début de chaque trimestre suivant.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

DIT que la recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016
Publié le : 25/03/2016
Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

